

BURKINA FASO



**15^{ème} SESSION
DE L'ASSEMBLEE DES ETATS PARTIES A
LA COURS PENALE INTERNATIONALE**

=//==//==//==

Déclaration

de

La Haye, 16 – 24 novembre 2016

Monsieur le Président,
Excellences,
Distingués Délégués,
Mesdames et Messieurs,

Au nom de la délégation du Burkina Faso, je voudrais avant tout propos, saluer la tenue effective de cette 15^{ième} session de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome.

Nous tenons également, Monsieur le Président à vous féliciter pour le travail que vous accomplissez à la présidence de cette Assemblée et pour la manière dont vous dirigez nos travaux et nous vous rassurons de notre disponibilité à contribuer à l'atteinte des objectifs de cette session. Aussi, ma délégation joint sa voix à celle des autres délégations ici présentes pour remercier le Secrétariat pour la qualité des documents qui ont été mis à notre disposition.

Nous Félicitons également le Salvador pour la ratification, au cours de cette année, du Statut de Rome, devenant le 124^{ème} Etat partie.

Monsieur le Président

Si l'on peut considérer que la création de la Cour Pénale Internationale constitue une avancée historique dans la longue et difficile marche des Etats vers la protection des droits de l'homme, il est indéniable que l'impunité des crimes les plus graves continue d'être un des grands problèmes auxquels l'humanité reste toujours confrontée. Malgré les efforts des Etats pour juguler le phénomène criminel, on assiste encore à des atrocités qui heurtent la sensibilité de l'humanité toute entière et qui, malheureusement restent très souvent impunis. C'est pourquoi, renonçant à la barbarie en faveur de l'Etat de

droit, du respect des droits de l'homme, nous devons de manière forte et résolue, réaffirmer notre attachement à la justice pénale internationale et aux principes et valeurs qui fondent l'existence de la Cour pénale internationale.

Monsieur le Président,

Cette 15^{ème} Assemblée des Etats parties à la CPI se tient dans un contexte particulièrement préoccupant dans la jeune histoire de l'institution. La CPI vit aujourd'hui un moment crucial de son existence qui appelle de la part de tous les Etats (membres et non membres) une mobilisation pour lui apporter un soutien fort. Les divergences de vues ne doivent pas prévaloir sur l'impérieuse nécessité de combattre l'impunité, surtout celle relevant des compétences de la CPI et d'assurer une réparation adéquate aux victimes. En effet, les récentes décisions de certains Etats membres de quitter cette institution que nous avions tant souhaitée est en notre sens, de nature à fragiliser la justice et l'Etat de droit.

Monsieur le Président,

Bien de raisons peuvent être évoquées pour justifier de telles défections. Toutefois, il convient de rappeler que l'ambition que nous-nous étions fixés à l'adoption du Statut de Rome était d'atteindre l'universalité en termes d'adhésion des Etats. Cette situation si difficile rappelle l'impérieuse nécessité pour la Cour de faire une introspection, en vue de renforcer l'impartialité et la non sélectivité dans la prise en compte et le traitement efficace des graves violations des droits l'homme quels que soient le pays et le continent où elles surviennent. C'est pourquoi le Burkina Faso tient à dire devant cet auguste assemblée, qu'il est urgent de mutualiser nos efforts et de redéfinir de façon concertée une voie commune, dans le cadre d'une approche intégrée, afin de

faire de la lutte contre l'impunité une réalité à la hauteur des attentes des Etats.

Monsieur le Président,

La lutte contre l'impunité des crimes les plus graves que sont les crimes contre l'humanité, le génocide et les crimes de guerre se doit d'intégrer la juste mesure d'une justice pénale soucieuse du respect des Droits de l'Homme et des préoccupations spécifiques des Etats. La Cour ne peut accomplir ses missions ni atteindre ses objectifs que si elle bénéficie d'une franche coopération des Etats. Nous-nous devons donc de travailler à créer les conditions propices à cette coopération qui constitue un pilier fondamental du fonctionnement de la cour. La recrudescence des conflits armés internes dans le monde et la montée en puissance de l'extrémisme violent et du terrorisme, avec leur lot de crimes graves constituent également des défis majeurs qui se posent à l'humanité. Il est par conséquent nécessaire de renforcer un système de la justice pénale internationale capable d'obtenir une adhésion universelle et de répondre aux nouveaux défis. Le Burkina Faso voudrait donc ici, réaffirmer son profond attachement à l'Etat de droit, au respect de la vie humaine et aux principes des droits de l'homme, garants de la paix et du progrès social.

Monsieur le Président

La construction de la CPI, sa maturation et son efficacité se feront avec l'ensemble des Etats qui croient encore en la nécessité de la justice et, nous sommes convaincus que chacun des Etats membres ou non membres y croit.

Il est de notre devoir de participer à cette œuvre noble, dont la finalité est d'humaniser davantage le vivre ensemble. Il est certain qu'en renforçant la Coopération internationale à travers un dialogue permanent et en œuvrant à renforcer les capacités et les moyens de lutte, nous parviendrons à juguler l'impunité.

Monsieur le Président,

En réitérant tous nos vœux de succès de cette 15^{ème} session de l'Assemblée des Etats parties à la CPI, le Burkina Faso reste disposé à coopérer avec la cour pour le bon accomplissement de sa mission.

Je vous remercie